

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 28 juin 2022

N° VA_DEL2022_105

Objet : Ouvertures écoles publiques

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Alexis VLANDAS, ayant donné pouvoir à Saliha KHATIR, Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Farid OUKAID, André LAURENT, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Christian CARNOIS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Catherine BOUTTÉ, Dominique GUERIN étant excusés.

Les articles L 212-1 du Code de l'Éducation et L 2121-30 du code général des collectivités territoriales prévoient que le conseil municipal se prononce en matière de création et d'implantation des écoles élémentaires et maternelles d'enseignement public.

Il lui appartient donc de délibérer en vue de l'ouverture, en septembre 2022, des écoles maternelles et élémentaires dans les quartiers du Pont-de-Bois et de la Maillerie.

Pont-de-Bois

Les écoles maternelle et élémentaire Claude-Bernard rue Baudouin-IX intégreront les locaux d'une nouvelle école sise 15 allée des Bacheliers.

Outre les salles de classe et autres locaux nécessaires au fonctionnement scolaire, le bâtiment comprendra également un restaurant scolaire.

Le nom proposé pour cette nouvelle école est Joséphine-Baker.

Flers-Breucq

Les écoles maternelle et élémentaire Jean-Jaurès seront délocalisées de la place Constantin Descat au 2 allée des Modélistes.

Outre les salles de classes et autres locaux nécessaires au fonctionnement scolaire, le bâtiment comprendra également un restaurant scolaire et un centre d'accueil et de loisirs.

Après avis de la Commission n°5 Sports, jeunesse, éducation, enseignement supérieur, enfance, petite-enfance du lundi 30 mai 2022, Il est proposé aux membres du conseil d'acter :

- l'implantation d'une école sise 15 allée des Bacheliers, à compter du 1er septembre 2022 ;
- la dénomination de Joséphine-Baker pour cette école ;
- la délocalisation de l'école Jean-Jaurès (place Constantin-Descat) et du centre d'accueil et de loisirs (rue Jean-Baptiste-Bonte) à la nouvelle école et au CAL du même nom, sis 2 allée des Modélistes, à compter du 1er septembre 2022 ;
- le maintien de la dénomination Jean-Jaurès pour cette école et ce CAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 1 juillet 2022 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20220628-188648-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 30 juin 2022